



DÉBAT

D'ORIENTATION

BUDGÉTAIRE

2025

COMMUNE DE FUMEL

DÉBAT

D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE

2025

SOMMAIRE

Exécution budgétaire 2024

Recettes de fonctionnement

Dépenses de fonctionnement

Tableau des emplois

Endettement de la ville de Fumel

Dépenses d'investissement

DOB 2025

I- EXÉCUTION BUDGÉTAIRE 2024

			PRÉVU Budget Primitif	RÉALISÉ	TAUX D'EXÉCUTION
BUDGET GÉNÉRAL	Section de fonctionnement	Dépense	6.380.965,24	5.002.631,65	78,40 %
		Recette	6.380.965,24	7.357.940,53	115,31 %
		Excédent		2.355.308,88	
	Section d'investissement	Dépense	4.314.921,60	2.055.301,99 RAR + 1.568.060,70	47,63 % 83,97 % avec RAR
		Recette	4.314.921,60	3.053.019,55 RAR + 854.278,69	70,75 % 90,55 % avec RAR
		Excédent de l'exercice		997.717,56 RAR - 713.782,01	

Section fonctionnement :

Un taux d'exécution des dépenses de fonctionnement en deçà des prévisions notamment en raison des actions de sobriété énergétique prises pour contenir les dépenses correspondantes, qui ont toutefois augmenté de plus de 12%, et plus généralement, des mesures visant à limiter les dépenses.

Les recettes de fonctionnement connaissent un taux d'exécution de 115,31% traduisant des recettes dynamiques notamment sur les droits d'entrée du château de Bonaguil, les recettes fiscales et les cofinancements de l'État sur certains services (CAF pour le périscolaire, État pour le Dispositif de Recueil CNI/passeport).

Bonne exécution également de la section d'investissement avec engagement de toutes les fiches budgétaires, même si la phase II du projet de requalification urbaine en cours de réalisation en décembre 2024 représente des Restes À Réaliser conséquents, tant en dépense qu'en recette.

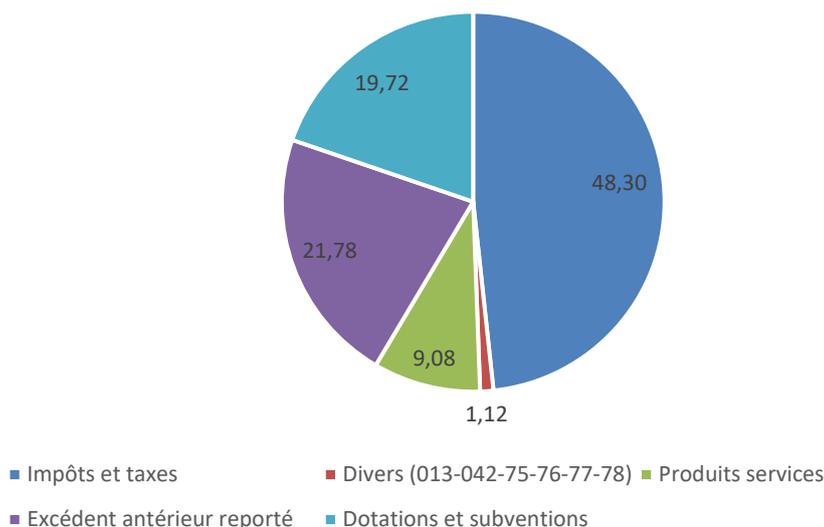
Excédent de fonctionnement	2.355.308,88 euros
Excédent d'investissement de clôture	997.717,56 euros
RAR d'investissement déficitaire	713.782,01 euros

II. RECETTES DE FONCTIONNEMENT

1) Répartition des recettes de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	REALISÉ EN €
002	Excédent de fonctionnement	1.602.767,20
042	Opération ordre	1.014,26
013	Atténuation des charges	3.171,09
70	Produits service	668.015,25
73	Impôts et taxes	3.554.069,10
74	Subventions et dotations	1.451.274,68
75	Autres produits de gestion	77.578,44
76	Produits financiers	40,50
77	Produits spécifiques	10,01
78	Reprises provisions	-
		7.357.940,53

RECETTES DE FONCTIONNEMENT EN %



2) Impôts locaux

Pas de hausse du taux de fiscalité en 2024, pour la 20^{ième} année consécutive.

La fiscalité directe locale constitue la principale recette de la commune. La revalorisation par les services fiscaux de l'assiette fiscale contribue à rendre cette recette dynamique.

Évolution des contributions directes

Exercice	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Contributions directes	1.862.030	1.970.418	2.049.649,00	2.276.053,00	2.357.650,00	2.541.284,00	2.589.908,00

La recette des contributions directes supplémentaires en 2024 s'élève à + 48.624,00 € par rapport à 2023.

Cette moindre augmentation s'explique par un ralentissement de l'inflation et une revalorisation des bases fiscales par les services fiscaux de 3,8% en 2024 contre 7,3% en 2023. Ce taux devrait être augmenté de 1,7 % en 2025.

La commune devrait donc maintenir son taux de fiscalité actuel et ne pas l'augmenter en 2025.

3) Attributions de compensation Fumel- Vallée du lot

Le montant des attributions de Fumel-Vallée du Lot perçu en 2024 s'élève à **679.127,00 euros**. Ce montant reste identique à celui de 2023 et devrait être maintenu pour l'exercice 2025.

Quant au versement, par Fumel-Vallée du Lot, du fonds de péréquation des ressources intercommunales au bénéfice de la ville de Fumel, il est relativement stable et s'élève à **70.587,00 euros** en 2024. La part attendue en 2025 sera fonction de la décision du Conseil Communautaire de Fumel-Vallée du Lot.

4) Droits de mutation

Désignation	2010	2015	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Droits de mutation	111.006,38	74.180,00	32.425,73	56.757,00	60.298,00	91.775,94	100.084,00	78.230,79

Depuis 2019 et le passage de la commune en dessous du seuil de 5.000 habitants, l'attribution de la taxe additionnelle aux droits de mutation se fait désormais via un fonds de péréquation départemental selon un barème fixé par le Conseil Départemental.

Le Conseil Départemental de Lot-et-Garonne nous avait fait part fin 2023 d'une baisse des recettes des Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) de plus de 30%.

La crise de l'immobilier s'est traduite par une baisse des recettes en 2024 de 21,83%, soit 21.853,21 euros. Celle-ci avait été anticipée, lors de l'établissement du budget primitif. Cette baisse des recettes devrait se poursuivre en 2025.

5) DGF

Le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement n'est pas encore connu lors de la préparation du DOB mais, cette année, l'absence de loi de finance votée pour 2025 rend la prévision plus incertaine.

Désignation	2010	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Dotation forfaitaire		565.013,00	383.226,00	379.809,00	376.505,00	374.185,00	376.060,00
Dotation solidarité rurale		362.902,00	571.050,00	594.380,00	620.671,00	668.828,00	720.055,00
Dotation nationale de péréquation		112.716,00	154.350,00	144.330,00	134.786,00	139.276,00	139.328,00
DGF	955.701,00	1.040.631,00	1.108.626,00	1.118.519,00	1.131.962,00	1.182.289,00	1.235.443,00

Fin janvier 2025, le gouvernement BAYROU annonce l'abondement de 290 millions d'euros de la DGF sur le plan national.

La prévision pour le BP 2025 sera donc proche de la prévision 2024.

6) Taxe sur la consommation finale d'électricité (7314)

La recette liée à la taxe sur la consommation finale d'électricité est en baisse de 13% (-16.467,15 €) et s'élève à 109.079,31 euros. Cette tendance s'explique par la fin de la crise tarifaire de l'électricité.

7) Participations financières (747)

Le compte (7418) intègre une partie du projet de l'Éducation Nationale « Notre École Faisons-là Ensemble » (NEFLE) ainsi qu'un acompte de 9.000,00 euros au titre de l'aide à la stérilisation des chats errants.

La baisse de l'aide régionale est liée à la suppression de l'accompagnatrice dans le bus de ramassage scolaire suite à l'arrêt de la ligne Condat/Fumel en septembre 2024.

8) Autres participations (7478)

Les participations financières de la CAF au titre des Accueils de Loisirs Sans Hébergement (périscolaire) dans les deux écoles sont en progression de 55% (+23.976,32 euros) et s'explique en partie par le conventionnement avec la CAF du temps de la pause méridienne.

9) Dotation de l'État pour les titres d'identité (7485)

La dotation de l'État au titre de l'instruction des demandes Cartes Nationales d'Identité et de passeports a été revalorisée dès 2023 et tient compte aujourd'hui du nombre de titres traités et de la mise en place des rendez-vous en ligne.

La dotation a été de 32.966,00 euros en 2024 (soit +9.966,00 euros par rapport à 2023).

10) Produits des services

L'année 2024 confirme la progression de la fréquentation du château de Bonaguil (+8,7%) avec une augmentation du chiffre d'affaires de 13%. La politique touristique entamée depuis deux ans avec un effort particulier sur la communication et l'offre d'animation commence à porter ses fruits. Le rapprochement avec les grands sites du Périgord et notamment le château de Biron, devrait confirmer cette tendance pour 2025.

Le budget annexe de la boutique du château enregistre quant à lui une progression du chiffre d'affaires de 52,5% par rapport à 2023, et un doublement depuis 2019, avec une recette de 30.631,60 euros au titre de 2024.

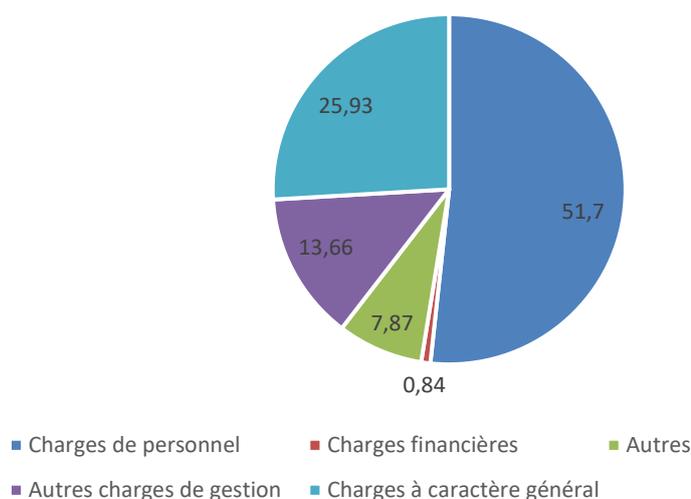
Les recettes liées à la billetterie du spectacle ABBA en novembre 2024 s'élèvent à 13.406,00 euros. Celles-ci devraient croître en 2025 avec la programmation de deux spectacles.

III. DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

1. Répartition des dépenses de fonctionnement

CHAPITRE	LIBELLÉ	ENGAGÉ EN €
011	Charges à caractère générale	1.297.220,64
012	Charges de personnel	2.586.304,73
65	Autres charges de gestion	683.553,61
66	Charges financières	41.919,03
67	Charges exceptionnelles	106,40
68	Dotations provisions pour risques	34.182,52
042	Opérations ordre-amortissement	359.344,72
		5.002.631,65

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT EN %



2. Évolution des dépenses de fonctionnement

	2015	2020	2021	2022	2023	2024
Dépenses de fonctionnement	4.340.856,89	4.079.155,64	4.289.779,76	4.375.099,42	4.619.987,79	5.002.631,65
Charges de personnel	2.344.129,49	2.296.414,96	2.322.972,98	2.412.107,37	2.497.112,07	2.586.304,73
Charges financières	87.843,07	40.968,84	58.326,79	50.474,24	46.242,53	41.919,03

Le montant global des charges de fonctionnement s'élève à **5.002.631,65 €** et affiche une hausse de **382.643,86 €** soit plus de 8,28%.

Comme annoncé lors de l'adoption du budget 2024, la collectivité a connu, au cours de l'année, une poursuite de l'inflation, notamment sur l'énergie, l'alimentation et des fournitures diverses. Cette hausse s'explique également par une politique volontariste en matière d'animation de la ville (décors de Noël, programmation culturelle, Tour de France) et de développement touristique (château de Bonaguil). Par ailleurs, la réorganisation des ateliers a permis d'accroître les réalisations faites en régies et donc l'achat des fournitures a augmenté.

➤ **Éclairage public**

La projection des dépenses liées à l'éclairage public ne peut être réalisée au moment du DOB.

En effet, l'exercice de la compétence « éclairage public » par le syndicat Territoire d'Énergie Lot-et-Garonne (TE 47) rend difficile l'analyse de ce poste. Les appels de fonds semestriels auprès des collectivités ne correspondent pas aux consommations réelles par semestre.

Une étude a été demandée par la commune afin de mesurer l'impact financier des mesures d'extinction et de renouvellement de l'éclairage public. Toutefois, la baisse de consommation de l'éclairage public entre 2020 et 2024 s'élève à 43%.

Le coût de l'électricité pour l'éclairage public devrait, par ailleurs, augmenter de 14% en 2025.

➤ **Électricité bâtiment / gaz**

Ce poste avait déjà augmenté de 52% en 2023 et cette hausse s'est poursuivie, dans une moindre mesure, en 2024 de 12,7% soit +41.492,83 euros par rapport à 2023 et +153.750,19 euros par rapport à 2022.

En effet, les mesures de l'État (amortisseur électricité) ont été revues à la baisse en 2024. Cette hausse s'inscrit dans un contexte de sobriété énergétique mené par la commune. Grâce au groupement d'achat d'énergies Nouvelle-Aquitaine, le prix moyen annoncé pour 2025 devrait baisser d'environ 10% tant pour le gaz que pour l'électricité. Nous devrions donc revenir au niveau de dépense de 2023.

➤ **Alimentation**

Ce poste budgétaire a continué à croître, en raison de l'inflation en 2024 (+5,3%) mais dans une moindre mesure qu'en 2023 (+12%).

Cette tendance de ralentissement devrait se confirmer en 2025.

Le prix de vente du repas scolaire par le prestataire est de 4,09 euros TTC pour l'élémentaire et 3,61 euros TTC pour la maternelle.

Le prix de vente du repas par la commune est unique pour les deux écoles et s'établit à 3,30 euros TTC. La commune prend en charge les frais de personnel, de matériel ainsi que les fluides.

➤ **Assurances**

La ville de Fumel n'échappe pas à la tendance générale d'explosion des frais d'assurance. Après une hausse de 55% (+24.628,00 euros) en 2023, la tendance s'est confirmée en 2024 avec une charge de 73.560,94 euros (+6,22%).

Le renouvellement du marché de la commune au 1^{er} janvier 2025 se traduit par un surcoût estimé à 60% soit une dépense de plus de 100.000,00 euros. Pour rappel, elle n'était que de 35.000,00 euros en 2022.

➤ La commune envisage d'organiser deux spectacles au Centre Culturel pour pallier l'absence de programmation culturelle adultes de Fumel-Vallée du Lot.

➤ Les charges financières des intérêts d'emprunt sont en baisse de 7% en 2024 et devraient s'élever à 56.050,89 euros en 2025.

TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS au 1^{er} janvier 2025

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
FILIÈRE ADMINISTRATIVE			
ATTACHÉ	Attaché Principal	1	35 H 00
	Attaché Territorial	1	35 H 00
RÉDACTEUR	Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Rédacteur	1	35 H 00
ADJOINT ADMINISTRATIF	Adjoint Administratif Principal 1 ^{ère} classe	6	35 H 00
	Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	1	35 H 00
FILIÈRE CULTURELLE			
ATTACHÉ	Attaché de conservation du patrimoine	1	35 H 00
ADJOINT	Adjoint du patrimoine principal 1 ^{ère} classe	2	35 H 00
	Adjoint du patrimoine	1	35 H 00
FILIÈRE POLICE MUNICIPALE			
	Brigadier-Chef Principal	2	35 H 00
FILIÈRE TECHNIQUE			
INGÉNIEUR	Ingénieur Territorial	1	35 H 00
TECHNICIEN	Technicien	1	35 H 00
AGENT DE MAÎTRISE	Agent de Maîtrise Principal	5	35 H 00
	Agent de maîtrise	4	35 H 00
ADJOINT TECHNIQUE	Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe	1	35 H 00
	Adjoint Technique	10	35 H 00
	" "	2	30 H 00
CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre Postes	Durée Hebdo
FILIÈRE SOCIALE			
	ATSEM Principal 1 ^{ère} classe	4	35 H 00
	ATSEM Principal 2 ^{ème} classe	1	31 H 00
FILIÈRE ANIMATION			
	Adjoint d'animation Principal 1 ^{ère} classe	1	35 H 00
	Adjoint d'animation	1	35 H 00

TABLEAU DES EMPLOIS NON PERMANENTS

CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<u>FILIÈRE ADMINISTRATIVE</u>			
Adjoints Administratifs	Emploi de cabinet contractuel – cat. A	1	35 H 00
	Adjoint Administratif	2	35 H 00
<u>FILIÈRE TECHNIQUE</u>			
Adjoints Techniques	Adjoint Technique	8	35 H 00
<u>FILIÈRE CULTURELLE</u>			
Adjoints	Adjoint Patrimoine Principal 2 ^{ème} classe	6	35H (Saisonniers)
Assistants d'Enseignement Art.	Assistant d'Enseignement Art. - TAP / ALSH	2	8 H 00
CADRE D'EMPLOI	Grade	Nbre d'emploi	Temps de travail
<u>FILIÈRE ANIMATION</u>			
Adjoints	Adjoint d'Animation TAP/ALSH	1	6 H 00
	" "	1	10 H 00
<u>HORS FILIÈRE</u>			
Enseignants	Enseignants Educ Nationale - TAP / ALSH	4	2 H 00

L'augmentation de la masse salariale en 2024 (+3,57 %) s'explique par la revalorisation du point d'indice des fonctionnaires de juillet 2023, sur une année pleine, par les deux revalorisations du SMIC au 1^{er} janvier 2024 (+1,13%) et au 1^{er} novembre 2024 (+2%) pour les contractuels, ainsi que l'augmentation d'un point au 1^{er} janvier 2024 au taux de contribution des employeurs à la CNRACL.

Le renforcement de l'équipe des guides saisonniers à Bonaguil, qui a contribué au développement des animations proposées, a également impacté la masse salariale. Par ailleurs, en 2024, la collectivité avait accordé une prime exceptionnelle de maintien du pouvoir d'achat pour les salariés, pour un montant total de 10.000,00 euros.

Pour 2025, l'effort sur l'équipe dédiée au château de Bonaguil devrait s'accroître, en vue de poursuivre le développement touristique du site.

La réforme des retraites prévoyait pour 2025 une hausse du taux de cotisation d'assurance vieillesse applicable aux rémunérations versées aux fonctionnaires territoriaux et dues par les employeurs territoriaux.

Le décret du **30 janvier 2025** acte la revalorisation de 9,48% des cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la CNRACL, à compter du **1^{er} janvier 2025**. Cette mesure représente à elle seule, pour l'ensemble des fonctionnaires, une hausse de 25.100,00 euros de la masse salariale.

Le décret prévoit, par ailleurs, cette même augmentation pour les années 2026, 2027 et 2028, soit une hausse de 37,9% en 4 ans des cotisations employeurs pour la retraite des fonctionnaires territoriaux.

L'impact sera de 100.000,00 euros en 4 ans sur la masse salariale.

Par ailleurs, à compter du **1^{er} janvier 2024**, entrée en vigueur de la participation des collectivités au financement de la protection sociale complémentaires sur le volet prévoyance. Par délibération du **14 novembre 2024**, la ville de Fumel a opté pour la participation financière de 15,00 euros mensuelle par agent ayant souscrit un contrat labellisé.

Les premiers éléments d'enquête laissent à penser qu'il n'y aura que très peu de bénéficiaires sur 2025.

Pour autant, au regard des différents points précédents, les frais de personnel devraient donc continuer à croître.

IV. ENDETTEMENT DE LA VILLE DE FUMEL

État de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Frais	Ecart de change	Total versement	Capital restant
2025	3.198.287,02	265.128,40	56.050,89	0,00	(-) 0,00	321.179,29	2.933.158,62
2026	2.933.158,62	268.558,42	54.977,86	0,00	(+) 0,00	323.536,28	2.664.600,20
2027	2.664.600,20	261.259,97	49.454,31	0,00	(+) 0,00	310.714,28	2.403.340,23
2028	2.403.340,23	262.686,87	44.115,63	0,00	(+) 0,00	306.802,50	2.140.653,36
2029	2.140.653,36	254.175,81	38.800,85	0,00	(-) 0,00	292.976,66	1.886.477,55
2030	1.886.477,55	216.293,77	33.818,07	0,00	(+) 0,00	250.111,84	1.670.183,78
2031	1.670.183,78	195.750,50	30.422,37	0,00	(+) 0,00	226.172,87	1.474.433,28
2032	1.474.433,28	157.696,30	27.473,28	0,00	(+) 0,00	185.169,58	1.316.736,98
2033	1.316.736,98	152.986,98	24.838,87	0,00	(+) 0,00	177.825,85	1.163.750,00
2034	1.163.750,00	145.000,00	22.217,57	0,00	(+) 0,00	167.217,57	1.018.750,00
2035	1.018.750,00	145.000,00	19.712,06	0,00	(+) 0,00	164.712,06	873.750,00
2036	873.750,00	145.000,00	17.206,57	0,00	(+) 0,00	162.206,57	728.750,00
2037	728.750,00	145.000,00	14.701,06	0,00	(+) 0,00	159.701,06	583.750,00
2038	583.750,00	145.000,00	12.195,57	0,00	(+) 0,00	157.195,57	438.750,00
2039	438.750,00	145.000,00	9.690,06	0,00	(+) 0,00	154.690,06	293.750,00
2040	293.750,00	145.000,00	7.184,57	0,00	(+) 0,00	152.184,57	148.750,00
2041	148.750,00	35.000,00	4.679,06	0,00	(+) 0,00	39.679,06	113.750,00
2042	113.750,00	35.000,00	3.471,57	0,00	(+) 0,00	38.471,57	78.750,00
2043	78.750,00	35.000,00	2.264,06	0,00	(+) 0,00	37.264,06	43.750,00
2044	43.750,00	35.000,00	1.056,57	0,00	(+) 0,00	36.056,57	8.750,00
2045	8.750,00	8.750,00	75,47	0,00	(-) 0,00	8.825,47	0,00
Sous-Total		3.198.287,02	474.406,32	0,00		3.672.693,34	
Total		3.198.287,02	474.406,32	0,00		3.672.693,34	

Après trois années sans avoir contracté un emprunt, la ville de Fumel a emprunté 700.000,00 euros en 2024 pour financer la phase II de la rénovation urbaine avec le quartier du Passage, à un taux fixe annuel de 3,45% sur 20 ans.

Celui-ci avait été prévu au moment du vote du budget 2024 à 1 million d'euros, mais grâce aux subventions obtenues d'une part et à la maîtrise des coûts des travaux d'autre part, son montant a été revu à la baisse.

L'encours de la dette au 1^{er} janvier 2025 sera de 3.198.287,02 euros, soit une baisse de plus de 5% en 25 ans et une situation d'endettement légèrement inférieure à 2015.

Le faible impact de cet emprunt de 700.000,00 euros s'explique par la fin de remboursement de trois gros emprunts par la ville en 2024. Cette temporalité avait été anticipée dans la planification des tranches de travaux et a pu être respectée.

La capacité de désendettement de la commune est de 2,79 années, ce qui traduit un endettement qualifié de faible en deçà de 3 ans.

Aussi en 2025, le total de la charge de la dette (capital et intérêts) sera de 321.179,29 euros alors qu'il était de 336.393,62 euros (-4,52%).

En plus de l'état de l'encours de la dette, la ville de Fumel garantit les emprunts suivants :

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 - ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/2025
	Année	Profil				
Totaux des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)						
SA LOGIS 47	1993	P	REHABILITATION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	592 401,48	350 082,21
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 12 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	170 486,48	7 996,40
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 12 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	153 663,00	125 740,28
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	192 000,00	153 335,46
CILIOPEE HABITAT	2018	P	REHABILITATION DE 10 LOGEMEN	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	76 252,00	63 010,07
Totaux des emprunts contractés pour les opérations de logement aidées par l'Etat						
LOGIS 47	2005	C	CONSTR.LOGEMENTS FOYERS A	CAISSE EPARGNE AQUITAINE POI	1 124 919,39	736 194,37
LOGIS 47	2006	P	REAMENAGEMENT PAR COMPAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	85 653,90	8 555,38
LOGIS 47	2006	P	REAMENAGEMENT PAR COMPAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	509 476,02	362 246,53
LOGIS 47	2006	P	REAMENAGEMENT PAR COMPAC	CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGN	529 789,47	365 382,46
Totaux généraux					1 717 320,87	1 086 276,58

(1) Indiquer C pour amortissement annuel constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

IV - ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN- ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date du vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
		Taux (3)	Index (4)	(5) Taux actuariel	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			en Intérêts (8)	en Capital
										11 299,61	16 367,39
1	Annuelle	F		5,80	F		5,80	A-1		287,87	7 996,40
19	Annuelle	F		1,35	F		1,35	A-1		4 526,65	2 861,54
19	Annuelle	F		0,50	F		0,50	A-1		4 216,73	4 075,49
19	Annuelle	F		1,35	F		1,35	A-1		2 268,36	1 433,96
										28 504,72	19 110,79
2	Annuelle	F		3,14	F		3,14	A-1		268,95	4 282,70
24	Annuelle	F		2,76	F		2,76	A-1		13 620,47	5 852,37
22	Annuelle	F		3,21	F		3,21	A-1		14 615,30	8 975,72
										39 804,33	35 478,18

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe, V : variable simple, C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 "Intérêts réglés à l'échéance" (Intérêts décaissés).

V. DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

RAR 2024 Recettes	854.278,69
RAR 2024 Dépenses	1.568.060,70
Déficit	713.782,01

Restes à Réaliser 2024 - Dépenses

Le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg concentre, à lui seul 90% des Restes à Réaliser en dépense.

Les engagements les plus significatifs sont les suivants :

- **296.564,02 €** Territoire Énergie 47 – Fonds de concours (éclairage public, effacement divers réseaux EP, télécom, Basse Tension, ...), borne recharge véhicules électriques ;
- **670.289,95 €** Marché travaux VRD Eurovia – quartier du Passage, rue du Pont, rue du Lot et rue Léon Jouhaux ;
- **376.903,57 €** Marché espaces verts – société DELFAUT – rue Léon Jouhaux, quartier du Passage, parking des Ablettes ;
- **70.436,36 €** Marché de maîtrise d'œuvre URBICUS – IRIS CONSEIL ;
- **13.588,80 €** MASSON Delphine – restauration retable de Condat ;
- **21.792,00 €** Fumel-Vallée du Lot – contribution point d'apport volontaire ;
- **37.455,00 €** SARL LTP bâtiment – divers travaux maçonnerie (église, tennis de table, tir sportif, ...) et démolition bâtiment n°1 rue Edouard Herriot ;
- **30.000,00 €** Contribution financière – projet pavillons Habitalys Condat ;
- **10.339,00 €** Opération façades – divers projets.

Restes à Réaliser 2024 - Recettes

Les recettes attendues concernent à 98% le projet de rénovation du quartier du Passage au centre-bourg.

- DETR (2023) - tranche II - Léon Jouhaux = **248.159,41 €**
- DETR (2024) - tranche III - Léon Jouhaux = **118.091,00 €**
- Préfecture/Région – Fonds Vert 2023 - Léon Jouhaux = **178.195,00 €**
- Agence de l'Eau – Fonds Vert 2024 – rénovation urbaine = **251.733,00 €**
- Conseil Départemental 47 – Traverse aggro 2022 = **7.600,00 €**
- Conseil Départemental 47 – FACIL - rue Léon Jouhaux = **30.500,00 €**
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2024 – Étude Mobilité = **7.600,00 €**
- Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine 2024 –Atribus – cité scolaire = **24.000,00 €**
- Éducation Nationale – Projet « Notre École Faisons-là ensemble » = **10.000,00 €**

Principaux projets d'investissements 2025 :

- Le projet de la maison des sports mobilisera près d'un million d'euros ;
- Rénovation du bâtiment du Pavillon 108 ;
- Contribution création de la cuisine centrale ;
- Église de Fumel : vitraux et chauffage ;
- Travaux de maintenance bâtiments communaux (clim/chauffage et étanchéité, Centre Culturel, salle ping-pong, salle tir sportif) ;
- Travaux d'entretien - château de Bonaguil ;
- Divers travaux de voirie (rue du Pont, rue de la Gare, revêtement voie verte,...) ;
- Opération façades ;
- Matériel bureautique et informatique.

VI. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT (CAF)

La CAF brute s'élève à 1.145.044,66 euros soit une baisse de 11,84% par rapport à 2023.

Elle représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer des opérations d'investissement (remboursement de dettes, dépenses d'équipement, ...).

La CAF nette d'un montant de 851.975,51 euros représente les ressources annuelles dont dispose la commune une fois payées toutes les dépenses de fonctionnement et après remboursement du capital des emprunts.

Fin 2024, le fonds de roulement représente environ 270 jours de dépenses réelles de fonctionnement, soit 9 mois.

Il est recommandé de conserver une réserve de trésorerie équivalente à 4 mois de dépenses courantes de fonctionnement.

En conclusion

Malgré la volonté affichée de la commune de maîtriser ses dépenses de fonctionnement, afin de dégager de l'autofinancement pour les projets structurants, l'année 2025 s'annonce difficile.

En effet, la commune subit l'augmentation des cotisations employeurs à la caisse de retraite des fonctionnaires (+25.100,00 euros), l'explosion de ses charges d'assurance (+26.500,00 euros), la hausse annoncée du prix de l'électricité pour l'éclairage public (+14%) et l'inflation attendue sur de nombreux postes (alimentation, chenil départemental, SDIS, ...).

Pour autant, la commune entend poursuivre ses efforts et n'envisage pas d'augmenter, en 2025, son taux de fiscalité.

La politique de désendettement menée depuis de nombreuses années permettra, encore en 2025, de réduire le coût du capital à rembourser de près de 28.000,00 euros.